

BUREAU
DE
L'EGALITE
ENTRE
FEMMES
ET
HOMMES

5 ans

"A l'occasion des cinq ans du Bureau de l'égalité, célébrés en février 1998, nous avons souhaité vous proposer un aperçu de nos activités, des buts que nous avons et des quelques résultats obtenus.

Cinq ans c'est trop peu pour concrétiser l'égalité dans les faits. Bien que ce principe soit inscrit depuis plus de quinze ans dans notre Constitution, il est encore loin d'être respecté.

Un principe qui pourtant devrait être une évidence pour toutes et tous, en signe de respect mutuel, tout simplement.

Il y a encore beaucoup à faire pour que les femmes puissent choisir et tracer leur chemin, tel qu'elles l'entendent, sans barrière, sans discrimination, sans culpabilité...

C'est là notre ambition, afin que femmes et hommes puissent apporter toute leur valeur au monde de demain.

Nous vous remercions pour le chemin parcouru ensemble et comptons sur vous pour continuer à nous soutenir dans cette voie."

Sion, 1998

Valérie Kelly-Vouilloz

Barbara Guntern Anthamatten

Véronique Maret

Sabine Germanier

Marianne Antonioli

EGALITE

*« Tout Etat devrait avoir un organisme chargé de la promotion de la femme. »
4ème Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, Pékin, 1995*

LE BUREAU DE L'EGALITE A OUVERT SES PORTES LE 1^{er} FEVRIER 1993

Il a en fait vu le jour le 26 juin 1992, lorsque le Parlement a accepté la création d'un Bureau de l'égalité en Valais.

Cette décision faisait suite à une motion déposée au Grand Conseil en 1989 et aux travaux de la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais, nommée en 1983 pour faire le point sur la situation des femmes dans notre canton.

Au départ, l'existence du Bureau de l'égalité était limitée à cinq ans.

DEPUIS JUIN 1996, LE BUREAU DE L'EGALITE EST ANCRE DANS LA LOI VALAISANNE

En adoptant la loi cantonale concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes, le Parlement a donné une assise définitive au Bureau de l'égalité, qui est désormais rattaché au Département de la sécurité et des institutions.

SON RÔLE EST DE ...

- contrôler et encourager l'application du principe d'égalité ;
- veiller à l'élimination des discriminations existantes ;
- contribuer au changement des mentalités par un travail de sensibilisation et d'information ;
- conseiller les autorités et les particuliers.

POUR CELA, IL COLLABORE EN PARTICULIER AVEC ...

- le Conseil de l'égalité, qui regroupe des personnes représentant les partis politiques, les milieux économiques et les associations féminines ;
- les autres bureaux de l'égalité, tant sur le plan national que romand ;
- les associations féminines ;
- les services de l'Administration cantonale.

POLITIQUE

Les décisions qui concernent la collectivité doivent être prises par les femmes et par les hommes, d'où la nécessité de disposer d'une équitable représentation des femmes et des hommes à tous les niveaux de décision.

LE BUREAU S'EST ENGAGÉ EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE :

... DANS LES COMMISSIONS EXTRAPARLEMENTAIRES¹

- en publiant une analyse de la représentation féminine dans ces commissions ;
- en tenant à disposition des départements et des services de l'Etat un registre de femmes intéressées à participer aux travaux de telles commissions ;
- en proposant au Gouvernement des mesures, en partie retenues, visant à garantir une équitable représentation des femmes dans les commissions.

... LORS DES ELECTIONS

Deux analyses de la représentation des femmes en politique sont parues, faisant état de la situation avant et après les élections communales de 1996 et cantonales de 1997.

... PAR LE BIAIS D'UNE SENSIBILISATION DES PARTIS

En remettant à tous les partis politiques des propositions de mesures concrètes destinées à favoriser la promotion des femmes en politique.

... EN SOUTENANT LES FEMMES

Le Bureau a étroitement collaboré à la naissance du mouvement « Solidarité femmes », qui s'est investi pour apporter un soutien aux candidates lors des dernières élections.

Il a mis sur pied, avec l'Ecole Club Migros, un cours destiné aux femmes qui souhaitent s'engager dans la vie politique ou associative.

FAMILLE

¹ Classeur « Apprendre l'égalité », Conférence latine des déléguées à l'égalité, Neuchâtel, 1997

Une plus grande égalité dans la famille, un réel partage des rôles et des tâches entre les conjoints devraient permettre à chacun des membres du couple de s'épanouir tant dans la sphère publique que privée.

LE BUREAU A OEUVRE EN VUE D'UNE PLUS GRANDE EGALITE AU SEIN DE LA FAMILLE :

... DURANT L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

- Le Bureau a été chargé de coordonner les actions mises sur pied en Valais lors de l'Année internationale de la famille.
- A cette occasion, il a donné et organisé des conférences sur la situation de la femme dans notre société, son intégration sur le marché du travail, les difficultés qu'elle rencontre pour concilier son activité professionnelle et sa vie familiale et les solutions à mettre en place pour réaliser concrètement l'égalité au sein de la famille.

... PAR SA PARTICIPATION A LA COMMISSION CANTONALE POUR LES QUESTIONS FAMILIALES

Dans ce cadre, il a défini les axes d'une politique de la famille favorable à l'égalité, qui comprend en particulier les mesures suivantes :

- une nouvelle répartition du travail rémunéré et du travail familial entre les conjoints ;
- des conditions et des horaires de travail qui tiennent compte des exigences de la vie familiale (possibilités de travail à temps partiel pour les hommes comme pour les femmes et assouplissement des horaires de travail) ;
- l'adaptation des horaires scolaires aux horaires de travail des parents ;
- le développement de structures de garde pour les enfants accessibles financièrement à toutes les familles et dont les frais soient déductibles des impôts ;
- la reconnaissance des tâches éducatives, familiales et de prise en charge tant sur le plan des assurances sociales que sur le plan des qualifications professionnelles et du salaire ;
- le congé maternité ou d'adoption ainsi que le congé parental² ;
- la formation et la réinsertion professionnelle des personnes qui assument une charge familiale.

EDUCATION-FORMATION

L'école doit assurer aux personnes des deux sexes une instruction suffisante et une réelle égalité des chances face à la formation et face au choix professionnel.

² Congé non payé pris par la mère ou le père pendant une durée déterminée après la naissance ou l'adoption d'un enfant avec la garantie de retrouver son poste de travail.

Le message de l'égalité doit être transmis aux enfants, avant que les schémas traditionnels et stéréotypés des rôles des femmes et des hommes n'aient été complètement enregistrés.

Pour cela, il faut passer par l'école. Cela doit se faire selon trois étapes :

... LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour répondre à cet objectif, ont été élaborés, sur mandat des bureaux de l'égalité romands :

- un concept de formation des enseignant-e-s à la problématique de l'égalité, que nous souhaitons intégrer au programme de la nouvelle Haute Ecole Pédagogique valaisanne ;
- un guide permettant de préparer du matériel ou rédiger des manuels scolaires exempts de tout stéréotype sexiste³.

... LA SENSIBILISATION DES ELEVES

Des jeux éducatifs sur le thème de l'égalité ont été diffusés auprès des ludothèques, des crèches et des garderies et ont été proposés aux enseignant-e-s des classes enfantines et primaires (1^{ère} et 2^{ème}) dans le cadre d'une présentation de matériel pédagogique.

Afin de permettre aux enseignant-e-s d'aborder la thématique de l'égalité avec leurs élèves, du matériel de sensibilisation, présenté sous forme de fiches pédagogiques⁴, a été développé par la Conférence latine des déléguées à l'égalité.

... LA DIVERSIFICATION DES CHOIX PROFESSIONNELS DES JEUNES

La formation est un des facteurs qui explique encore en partie certaines inégalités entre femmes et hommes dans le monde du travail. Dès lors, le Bureau de l'égalité travaille sur un projet de campagne romande de promotion de l'apprentissage, qui a pour objectif d'orienter les jeunes femmes vers des professions techniques.

TRAVAIL

Dans le domaine du travail, les femmes et les hommes ont les mêmes droits et doivent avoir les mêmes chances, notamment sur le plan de l'embauche, de la promotion et du salaire.

³ « Pour une éducation épiciène », Thérèse Moreau, Réalités sociales, 1994.

⁴ Classeur « Apprendre l'égalité », Conférence latine des déléguées à l'égalité, Neuchâtel, 1997

LE BUREAU A MIS L'ACCENT SUR :

... L'INFORMATION AU SUJET DE LA LOI FEDERALE SUR L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES⁵

Par la diffusion, à plus de 60'000 exemplaires dans tout le canton⁶, d'un papillon d'information sur cette loi, son application, ce qu'elle apporte de nouveau et les possibilités d'agir devant les tribunaux.

... LA FORMATION CONTINUE ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Par le biais d'une semaine d'exposition, de conférences et d'ateliers présentant les possibilités, pour les femmes, de poursuivre une formation continue et de reprendre une activité professionnelle.

... LA SENSIBILISATION EN MATIERE DE HARCELEMENT SEXUEL

A travers la diffusion, dans le cadre d'une campagne romande, d'un prospectus d'information sur le harcèlement sexuel, ses conséquences, les mesures à mettre en place pour le prévenir et les possibilités d'action juridique.

ADMINISTRATION

Toutes les discriminations liées au sexe au sein de l'Administration cantonale doivent être supprimées et les femmes et les hommes doivent être équitablement représentés dans tous les secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques.

⁵ Cette loi, qui a pour but de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, est entrée en vigueur en juillet 1996.

⁶ auprès des syndicats, associations patronales et professionnelles, entreprises, banques, assurances, écoles et centres de formation, caisses de chômage et offices de placement, communes, associations, etc.

LE BUREAU A EGALEMENT UN MANDAT INTERNE A L'ADMINISTRATION, QUI CONSISTE A :

... PROMOUVOIR LES FEMMES

Dans le cadre des actions mises en place par l'Administration cantonale en matière de politique du personnel, le Bureau participe à un groupe de travail ayant pour objectif la promotion des femmes.

Ce groupe de travail doit proposer des mesures concrètes pour améliorer la situation des femmes, notamment dans les domaines suivants :

- représentation des femmes, planification de carrière, promotion ;
- flexibilisation du temps de travail, travail à partiel, conciliation entre activité professionnelle et tâches familiales ;
- formation continue et perfectionnement professionnel ;
- égalité de salaires.

... DENONCER LES DISCRIMINATIONS

Le Bureau est également intervenu pour empêcher ou tenter de réparer des situations discriminantes :

- Il s'est en particulier opposé aux propositions d'interdire les doubles emplois pour les couples mariés au sein de l'Administration cantonale ou de prendre en compte le revenu familial lors de l'embauche, mesures qui n'auraient touché que les femmes.
- Il a également tenté, en vain, d'étendre le droit au congé d'adoption au personnel masculin.

VIOLENCE

Toute violence est inadmissible. Or, la violence envers les femmes est implicitement liée aux discriminations qu'elles subissent encore et à l'image qu'en donne la société.

LE BUREAU S'EST ENGAGE CONTRE :

... LA VIOLENCE CONJUGALE

« La violence contre les femmes est l'expression des rapports de force historiquement inégaux qui sont à l'origine de la domination et de la discrimination de la femme par l'homme, des rapports de force qui ont privé la femme de la pleine égalité de chances.⁷ »

Le Bureau a, avec le soutien de la Commission cantonale d'aide aux victimes, participé à une campagne nationale de sensibilisation organisée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, qui s'est illustrée par des affiches, la diffusion de documents d'information, des conférences publiques, des débats et le cofinancement d'un film de sensibilisation sur ce thème.

... LES ABUS SEXUELS ENVERS LES ENFANTS

Les abus sexuels envers les enfants, dont sont en particulier victimes les filles, s'inscrivent dans la même systématique.

Pour sensibiliser le monde politique et le public sur cette question, le Bureau a, toujours en collaboration avec la Commission cantonale d'aide aux victimes, présenté une exposition intitulée « Une sécurité illusoire ».

Celle-ci était le point central autour duquel ont été organisées des conférences, la présentation d'un film, la diffusion de documentation. Toutes ces manifestations ont eu lieu dans les principales villes du canton et étaient ouvertes au tout public mais ont, en priorité, été proposées aux élèves des cycles d'orientation, des écoles professionnelles et des collèges. Une pièce de théâtre a également été présentée aux classes du Haut-Valais.

Cette campagne d'information a débouché sur la mise en place, dans le cadre de la formation continue du personnel enseignant, d'un cours abordant cette thématique.

INFORMATION

La réalisation de l'égalité entre femmes et hommes passe par un changement des mentalités. Pour cela, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer.

Le Bureau de l'égalité est en contact permanent avec un réseau d'organismes institutionnels ou associatifs actifs dans le domaine de l'égalité et de la promotion des femmes, dont il se charge de relayer les informations.

⁷ Extrait de la Déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU - 1993

Il a ainsi :

- présenté une exposition en soutien au projet de loi sur l'assurance-maternité ;
- diffusé auprès des associations féminines et des études d'avocat-e-s une brochure traitant des conséquences financières du divorce pour les femmes.

Il a également :

- élaboré et mis à disposition du public, sous le titre « Femmes - Info - Valais », un recueil d'adresses destiné aux femmes et aux familles, qui contient les coordonnées d'institutions pouvant leur venir en aide dans des domaines tels que le couple, la famille, la santé, le travail, la violence, etc.
- proposé, dans ses locaux, une exposition évoquant l'histoire des femmes dans notre pays de 1896 à 1996.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Dans le cadre de son mandat de sensibilisation et d'information, le Bureau de l'égalité met à disposition du public un centre de documentation.

LE BUREAU DE L'EGALITE DISPOSE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION OUVERT AU PUBLIC

Il s'agit de l'un des rares centres de documentation de Suisse romande spécialisés dans la thématique de l'égalité et de la condition féminine.

Plus de 1000 ouvrages de référence peuvent être consultés sur place ou empruntés. Ils traitent de thèmes aussi divers que : les assurances sociales, le chômage, la famille, la formation, l'histoire des femmes, la pauvreté, la politique, le monde du travail ou la violence...

Les personnes intéressées ont également accès à des dossiers de presse, regroupant par matière des articles tirés de divers journaux et revues.

Elles peuvent aussi obtenir une bibliographie sur le thème de leur choix.

Semestriellement, la liste des acquisitions du centre de documentation est mise à jour et diffusée.